

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction  
de la citoyenneté et de la  
légalité

Service de la légalité

Pôle structures  
territoriales et élections

Arrêté n° *12-2020-06-04-001* du **4 JUIN 2020**

portant détermination des listes candidates au 2ème tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 dans les communes de 1000 habitants et plus,

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

**VU** le code électoral et notamment ses articles L 255-4, L 260 et R 28;

**VU** la loi n°2020-290 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment son article 19,

**VU** l'ordonnance n°2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

**VU** le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs ;

**VU** le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélémy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

**Article 1** - L'état, par commune, des listes candidates au deuxième tour de scrutin pour les élections municipales et communautaires dans les communes de 1000 habitants et plus du département de l'Aveyron, figure en annexe au présent arrêté.

Ce second tour de scrutin aura lieu dans toutes les communes concernées le 28 juin 2020 conformément aux dispositions du décret du 27 mai 2020 susvisé.

**Article 2** - La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Millau et de Villefranche de Rouergue, ainsi que les maires concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le - 4 JUIN 2020

**Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire générale**



**Michèle LUGRAND**